

### *L'abolition du Sénat*

Je verrais d'un très mauvais œil que les gouvernements provinciaux, les fiefs provinciaux que nous avons actuellement dans notre pays, nomment des sénateurs qui pourraient ensuite opposer un veto aux travaux de la Chambre des communes. C'est le danger que je vois à la réforme du Sénat. Il faut s'assurer qu'on ne fasse pas du Sénat la marionnette des gouvernements provinciaux en appliquant cette théorie décentraliste de la Confédération qui est foncièrement et manifestement erronée.

**Une voix:** C'est la marionnette du premier ministre (M. Trudeau) pour l'instant.

**M. Collette:** Je ne vais pas entrer dans les détails, monsieur l'Orateur, sauf pour dire . . .

**M. Knowles:** J'ai cru vous entendre dire que vous aviez mûri.

**M. Collette:** Je crois en effet avoir mûri, mais c'est évidemment un point de vue très subjectif. Je laisse aux autres députés le soin d'en juger.

En novembre 1980, le Sénat a publié un rapport sur certains aspects de la constitution canadienne. Ce rapport était l'œuvre de gens qui y siègent actuellement, de gens qui devront se prononcer sur le projet de résolution constitutionnelle. Ils ont fait preuve d'un esprit d'abnégation remarquable dans leur étude sur la réforme du Sénat. Ils sont disposés à donner de leur personne, à réformer leur chambre pour l'adapter aux réalités de la vie moderne. Je ne cautionne pas du tout le pessimisme des députés d'en face, surtout celui des députés de l'Ouest qui sont membres du Nouveau parti démocratique; d'après eux, le Sénat n'acceptera jamais d'adopter une réforme constitutionnelle qui ait des répercussions sur son propre avenir. Je m'inscris en faux contre un tel défaitisme, monsieur l'Orateur.

Enfin, je tiens à féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il a fait ce soir un discours très courageux qui aura des répercussions sur la politique nationale et j'espère qu'il convainquera les députés. Il a désapprouvé les déclarations du premier ministre de la Saskatchewan qui se demande depuis des mois s'il va appuyer notre résolution constitutionnelle. Par ailleurs, je m'inscris en faux contre une idée que je trouve ridicule; d'après lui, cette fédération formée d'un certain nombre d'éléments constitutifs, ne peut être desservie que par les députés. Ce n'était pas l'intention des Pères de la Confédération et j'espère bien que ce ne sera pas notre intention à nous tous, qui serrons les coudes pour réformer le Canada afin d'y rendre la vie plus agréable, en faisant fi de toute allégeance politique.

● (2130)

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur l'Orateur, je prends part au débat de ce soir portant sur l'abolition du Sénat, et même si je ne suis pas le plus grand défenseur de cette institution, je crois que nous pouvons remercier le ciel de son existence, puisque nous pouvons désormais compter au Canada quelques libéraux dignes de confiance. Ils font connaître leurs points de vue au Sénat et s'opposent au projet constitutionnel, le fruit de la coalition des libéraux et des néo-démocrates. Je m'expliquerai plus longuement à ce sujet dans un instant en consignnant certaines des observations faites dans l'autre Chambre par ces libéraux dignes de confiance.

Je ne souscris pas à la façon dont les libéraux ont mené les choses au Sénat ces dernières années. L'organisateur national à plein temps de leur parti est un membre du Sénat. Je n'approuve pas du tout cela. Certains sénateurs ayant d'autres allégeances travaillent pour leur parti au moment des élections, mais ce n'est pas à plein temps, au contraire de ce que font certains libéraux.

Je dois reconnaître un certain mérite au Sénat pour le travail qu'il fait dans ses comités, lesquels se déplacent un peu partout dans le pays. Une des études, qui m'a particulièrement intéressé porte sur la situation économique au Canada. Le comité sénatorial intéressé s'est longuement penché sur l'exode des capitaux et sur le climat politique régnant au Canada. D'après son rapport, dès 1975, le Canada a été témoin d'un exode massif des capitaux par suite de la nationalisation du secteur de la potasse par un gouvernement néo-démocrate et des effets dévastateurs que cette initiative a eus dans le pays. Les investisseurs américains en ont été alarmés et ont décidé de se montrer plus prudents quant à tout investissement éventuel au Canada. C'est en 1975 que les capitaux d'investissement commençaient à quitter le pays. Beaucoup semblent croire que la nationalisation d'une industrie est une mesure favorable. Il n'en est rien, car elle fait fuir les investisseurs au lieu de les attirer. L'étude en question, portant sur ce qui s'était produit quand un gouvernement néo-démocrate a nationalisé l'industrie de la potasse au Canada, était excellente.

Le Sénat a réalisé d'excellentes études sur les pauvres et les personnes âgées. Malheureusement, le gouvernement libéral n'y a presque pas porté attention. Il se contente de les ranger sur des étagères. Si le gouvernement voulait seulement consulter les travaux que les différents comités sénatoriaux ont effectués au fil des ans, le pays s'en trouverait certainement beaucoup mieux car les sénateurs ne sont pas tous des partisans intéressés.

C'est grâce à l'excellent travail du comité des finances du Sénat que l'on a apporté des améliorations à la loi sur les banques. Il y a beaucoup de matière grise au Sénat. Les sénateurs relèvent beaucoup de choses que nous laissons passer. Ils ne se contentent pas de rester assis à attendre de prendre racine. Nombre d'entre eux sont des parangons de vertu.

Il est amusant de noter que les sénateurs Lafond et McIlraith sont considérés comme des adversaires du projet constitutionnel du gouvernement. Je voudrais pourtant citer un passage du harsard du Sénat du 24 février 1981, où l'honorable Eric Cook, libéral de longue date qui ne peut plus supporter ce qui se passe actuellement déclarait—et je cite ses paroles:

Je m'y oppose pour la raison suivante: je n'approuve pas que le gouvernement prenne une initiative unilatérale sans tenir compte de la désapprobation manifestée par la majorité des provinces et des Canadiens.

Bien entendu, nous remercions le ciel d'avoir éclairé le jugement d'au moins quatre députés néo-démocrates. Les journaux ont dit qu'ils étaient des hommes de principe. Ils vont voter contre le projet constitutionnel. Je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'une question de principe, mais bien plutôt d'une réaction aux réflexions que leurs électeurs ont dû leur faire. Je les félicite d'avoir tenu compte de l'opinion de leurs électeurs et je les appuie entièrement.